

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2015 ECOLE LA CHAMPAGNERE

Présents : les enseignantes, Mr le Maire, Mme Petitier et Mme Amichot conseillères municipales élues, Mr Guinebaud DDEN, 3 représentantes des Atsems Vanessa, Véronique et Gwenaëlle, 7 représentantes des parents d'élèves élues Mmes Morault, présidente, Gernoux, Bourgogne, Lecaille, Viaud, Dauchel, et Pelletier.

Excusée : Mme Marquis, enseignante décharge direction.

Ordre du jour :

1. Compétences du conseil d'école : rappels / élections de parents d'élèves
2. Règlement intérieur : modifications à apporter
3. Bilan de rentrée 2015
4. projet d'école : présentation et évolution
5. comptes coopératifs OCCE : changements.
6. Bilan des nouveaux horaires : école maternelle/école élémentaire
7. Questions des parents d'élèves élus : inscriptions cantine, activités NAP, sorties de classe et responsabilités, accessibilité au parking aux heures de sortie

I. Compétences du conseil d'école et élections

Les extraits des textes réglementaires spécifiant les attributions du Conseil d'Ecole ont été envoyés à chaque membre au préalable. Nous entérinons ces compétences. Le taux de participation aux élections du 9/10/15 fut de 46,65%. La seule association en lice, l'APEC, menée par Mme Morault est donc élue et participera aux votes à hauteur de 7 voix équivalant au nombre total de classes dans l'école.

II. Règlement intérieur

En accord avec le règlement départemental-type de 2014, le règlement intérieur est le texte essentiel de l'école que chacun d'entre nous doit connaître et respecter. Après échanges, les rectifications sont adoptées à l'unanimité. Ce nouveau règlement est distribué dans les cahiers de liaison accompagné de la Charte de la laïcité et de la lettre de la ministre aux parents. Ces trois documents seront retournés à l'école **lus et signés**. Tout manquement sera signalé par l'équipe enseignante.

III. Bilan de rentrée

L'école accueille quatre nouvelles enseignantes au total : Marie-Armelle et Maryse en GS et Christine complétée chaque jeudi par Virginie en MS.

Effectifs : GS 75 MS : 59 PS : 54 et un maintien TPS : 10 (dont 5 déjà présents 15 PAI, 2 enfants suivis par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et une demande en cours de la part des parents.

2 aides humaines adultes sont attribuées pendant les heures scolaires à titre de compensation des handicaps diagnostiqués.

IV. Projet d'école

Celui-ci, présenté l'année dernière, est tourné vers trois priorités à savoir la sensibilisation aux sciences et aux activités artistiques à l'école en favorisant principalement le langage et l'éducation à la citoyenneté. Le recours au jeu (de société et autres) est ainsi choisi comme procédé prioritaire.

Cette orientation voit, grâce à l'aide financière de la mairie, son activité GS de danse reconduite avec la même danseuse agréée que l'année dernière pour 11 séances supplémentaires. Il s'intitule « Danser une phrase musicale à partir de verbes d'action ». Les élèves concernés montreront aux autres classes leur travail.

Ce projet d'école court jusqu'en 2018. Il est amené à évoluer.

L'équipe enseignante décide de se pencher sur le thème du CLIMAT SCOLAIRE pour l'enrichir à moyen terme avec la volonté d'ouvrir l'école vers les parents. Mieux les accueillir pour chaque première scolarisation (TPS et PS), envisager un effort d'envergure pour expliciter la spécificité du travail à l'école maternelle et ainsi, la valoriser.

Parallèlement, les enseignants désirent faire évoluer le terme trop sévèrement connoté d'« évaluations » en maternelle pour rendre les élèves plus conscients de leurs progrès. Enfin, il semble tout à fait possible de donner du sens aux exercices réguliers concernant la sécurité à l'école pour la rendre plus compréhensible aux élèves. Ce travail pourrait probablement déboucher sur une sensibilisation à l'observation, au souci de l'autre et à la solidarité.

V. *Affiliation OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)*

L'OCCE permet un cadre juridique à la gestion de l'argent pour les besoins de l'école. L'office met à disposition, moyennant adhésion au prorata du nombre d'élèves à l'école, un accompagnement matériel et juridique pour la gestion du compte bancaire.

Pour des questions de trésorerie, en ce début d'année scolaire, sa domiciliation à la banque postale doit être transférée au Crédit Mutuel Enseignants. Deux enseignantes doivent prêter leur signature en tant que mandataire. Le transfert est en cours.

Les enseignantes Marie-Armelle Fischer et Maryse Josso-Foucher se portent volontaires pour devenir commissaires aux comptes cette année.

Mme Pecot présente et explicite le résultat des comptes 2014-2015 arrêtés. La seule rentrée sûre qui finance tous les projets d'école reste l'argent des photos que vous achetez chaque mois de novembre.

L'APEC et la mairie aident également beaucoup, au coup par coup, à faire aboutir nos projets sur l'école.

De nouveaux besoins apparaissent comme celui d'obtenir une « régie d'avance » par classe. Elle permettra à chaque enseignante de régler les petits achats directement liés au fonctionnement quotidien de la classe comme l'achat de piles, ingrédients, petit matériel de travail manuel etc...sans bon de commande.

VI. *Harmonisation horaires maternelle-élémentaire*

Malgré un petit décalage des horaires de fin d'enseignement et ouverture des portes entre les deux écoles publiques de la commune (Ex. lundi midi : 11h50 contre 12h), nous remarquons un problème de retard massif des parents dont les enfants sont répartis sur les deux écoles publiques, pour venir chercher leur enfant à la fin de chaque demi-journée. La distance importante les séparant oblige les parents à utiliser leur voiture sur un axe routier direct étroit doté des commerces de centre ville à partager avec les piétons (autres élèves sortant des écoles privées du centre) les vélos et les bus, en un minimum de temps. De même, pour ces heures de pointe, le parking principal de l'école devient, sur un très court laps de temps, trop encombré.

Ainsi, sur tous ces lieux, les risques d'accident s'avèrent plus importants.

Ce problème structurel d'implantation géographique ne doit pas nous empêcher de chercher des solutions pour que les parents arrivent plus sereins à la porte des classes. Les

enseignantes se proposent de reparler de ce problème au prochain conseil d'école en demandant des propositions de solutions que ce conseil peut proposer et adopter à l'avenir.

VII. Questions de l'APEC

De trop nombreuses erreurs d'inscription pour la cantine à l'entrée de chaque classe sont remarquées. Nous écoutons Gwenaëlle, Atsem, nous expliquer la perte importante et usante du temps dédié à les résoudre quotidiennement. Pendant ce temps ; les Atsems sont absentes des classes. De son côté, Mme Petitier de la mairie rappelle que tout repas commandé sera facturé.

Les parents doivent donc redoubler de vigilance pour renseigner les tableaux d'inscription correctement.

Y aurait-il d'autres solutions plus lisibles à envisager ? Le recours aux badges d'enregistrement est-il possible ? Celui-ci pourrait-il constituer une solution dans la mesure où chaque parent générerait seul de manière responsable son inscription sans impacter de son éventuelle erreur les autres familles ? Mme Petitier précise que ce projet n'est pas à l'ordre du jour et qu'il semble coûter très cher. De plus, son éventuelle mise en application demanderait un délai conséquent.

Le problème sera rediscuté aux prochains conseils si un trop grand nombre d'erreurs persiste encore et continue d'impacter trop lourdement le travail journalier des Atsems à l'école.

La mise en place des activités NAP se passe bien à l'exception de l'atelier de Véronique, Atsem, pourtant prévu, qui ne peut pas encore être mis en place. En effet, le nombre requis légal de 14 enfants par adulte aurait été largement dépassé, nous explique-t-elle et la question de la responsabilité en cas d'accident se posait. Mr le Maire et Mme Petitier insistent pour rassurer les parents. Le problème sera rapidement résolu. Une réunion avec les personnes intéressées est programmée.

L'APEC signale qu'il n'y a personne de surveillance à la porte de sortie de l'école le mercredi de 12h15 à 12h30 alors que la porte est encore grande ouverte. Les parents ou les personnes habilitées à venir chercher un enfant à la fin d'une demi-journée d'enseignement en sont responsables dès l'horaire scolaire dépassé puisque l'enfant leur est toujours remis en main propre par les personnels enseignants.

L'encombrement du parking principal par des voitures garées à la journée complète confirme le problème du nombre de places disponibles aux heures de pointe. L'APEC s'inquiète aussi de la proximité du futur pôle médical sur la parcelle attenante déjà en travaux : cette présence ne risque-t-elle pas d'accentuer encore cette pénurie de places de stationnement sur le parking principal ?

Mr le Maire nous rassure en précisant qu'un parking dédié au pôle de plus d'une vingtaine de places sera aménagé dès son ouverture. Il propose, en outre, une solution rapide : l'inscription du parking en zone bleue. Le personnel fera remonter le nombre de places qu'il faudra réserver pour lui.

La séance est levée à 19h55.

SIGNATURE :